

Compte rendu du CTL du 26 juin 2012

A l'ordre du jour de ce CTL la Direction avait inscrit :

- Rapport d'activité 2011.
- Transfert de l'assistance informatique à la DISI.
- Modification des horaires d'ouverture au public de la Trésorerie de St Paulien.
- Bilan formation professionnelle 2011.

En préalable aux débats, les représentants de FO DGFIP ont fait la déclaration suivante :

« Monsieur le Président,

Le 5 juin 2012, tous les syndicats de la DGFIP se sont réunis pour tirer un constat unanime sur la situation particulière de la DGFIP :

- 4 ans après la fusion Impôts- Trésor présentée par le précédent gouvernement comme emblématique de la RGPP, le risque demeure de poursuivre le parti pris de réduction de « dépenses publiques » et du nombre de fonctionnaires.
- la suppression de deux emplois sur trois fonctionnaires des Finances Publiques partant à la retraite a fait exploser la pénurie d'effectifs (25 000 pertes accumulées depuis 2002 qui ont déstabilisé les services),
- les conséquences de la crise financière, économique et sociale ont accentué les demandes du public aux guichets de la DGFIP sans qu'aucun renforcement du réseau ne soit prévu.

Nos syndicats nationaux considèrent que, alors que le nouveau Président de la République s'est engagé sur le changement, les nouveaux ministres doivent répondre à toutes les revendications des personnels des Finances Publiques et en priorité :

- sur la question de l'emploi public,
- en mettant fin aux diverses restructurations et réformes en cours,
- en améliorant les conditions d'accueil du public ainsi que les conditions de travail et de sécurité des agents,
- en cessant de stigmatiser les fonctionnaires malades par la suppression du jour de carence,
- et en donnant un accès linéaire au 8^{ème} échelon du C.

Ils ont décidé en conséquence de s'adresser directement au ministre pour qu'il les reçoive et leur apporte des réponses concrètes à ces revendications qui ne leur paraissent les plus prioritaires en ce moment.

Les représentants du personnel Force Ouvrière vous demandent de surseoir à toute restructuration, à toute réorganisation, dès lors qu'elles rencontrent l'opposition des personnels et de leurs organisations syndicales, tant que le ministre de tutelle n'a pas reçu les syndicats nationaux de la DDFIP et n'a pas fait connaître sa feuille de route, s'agissant :

- de la trésorerie du PUY- VILLE

- du regroupement des trésoreries que vous avez programmées d'ici la fin 2012 : Le Monastier- Fay et Cayres- Pradelles,
- du rapprochement du service de l'enregistrement avec le service de la publicité foncière. »

Réponse du Président :

1 – LE PUY-VILLE : ce sujet a été évoqué au CHS du 25/06/2012. Il accepte de faire appel à un ergonome du ministère qui sera chargé d'étudier les conditions de travail des collègues du PUY VILLE et leurs conséquences. La réorganisation à la date du 10/09/2012 ne lui paraît pas raisonnable et est donc reportée à une date ultérieure.

2 - le regroupement des trésoreries rencontre une opposition forte des élus, il n'est donc pas envisagé avant le 01/01/2014 : aujourd'hui il en est à la reprise de contact.

3 - concernant le regroupement Conservation des Hypothèques/Pôle enregistrement, « ce n'est encore pas dans le paysage, il faut attendre que cela vienne d'en haut » !

1- Rapport d'activité 2011 :

Tradition oblige, le rapport d'activité de nos services brille toujours par l'autosatisfaction qui s'en dégage : tout n'est pas parfait, mais ça n'est pas mal du tout ! Les représentants Force Ouvrière ont demandé à la Direction de le compléter car des informations manquent, notamment le nombre et le taux des paiements dématérialisés (mensualisation et paiement à l'échéance) concernant la taxe foncière, la taxe d'habitation et l'impôt sur le revenu.

De la même manière, pour la partie concernant la gestion publique, les représentants FO ont demandé d'expliquer certains chiffres (cf. l'augmentation des fonds de concours), et de faire figurer les masses financières (dépenses et recettes) que représente le service public local par catégorie de collectivités, ainsi que le nombre total de mandats et titres de recette émis.

2- Transfert de l'assistance informatique à la DISI :

A compter du 01/09/2012, la cellule informatique départementale (CID) relèvera de l'autorité fonctionnelle et hiérarchique de l'ESI Clermont-Parlette. Les 4 agents du département sont concernés : ils demeurent localisés en Haute Loire et seront transférés dans les locaux de l'ancienne BDV rue Alphonse Terrasson dès que ceux-ci seront rénovés. Ils conservent leurs activités spécifiques auxquelles se rajoute la gestion de la téléphonie. Ils pourront avoir accès aux véhicules de la DDFIP dans la mesure du possible, en sachant qu'il ne restera plus que 3 véhicules disponibles pour l'ensemble des services départementaux au lieu de 6 jusqu'en 2011.

Les représentants Force Ouvrière ont remarqué que la convention qui lie notre direction départementale à la DISI pour l'utilisation de la CID prévoit un délai d'intervention de 48 heures. Or, jusqu'en 2011, l'équipe CMI intervenait, pour les urgences, dans les postes de la filière gestion publique, dans la demi-journée suivant l'incident. Faute de moyens de déplacement attribués à la CID, les services devront attendre ! Et l'on nous fera ensuite des tonnes sur la qualité comptable !!

Les représentants FO ont proposé un vœu repris par l'ensemble des représentants syndicaux :

« Le CTL de la DDFIP de la Haute- Loire réuni le 26 juin 2012 rappelle que l'équipe de la Cellule Informatique Départementale bénéficiait jusqu'au 31 août 2011 d'un véhicule mis à disposition de la DDFIP 43.

Ce véhicule a été remis aux Domaines le 31 décembre 2011, du fait de son âge et des conséquences des accords de Grenelle. Le parc automobile départemental est réduit à 3 véhicules, ce qui ôte la possibilité à l'équipe CID d'y avoir recours autant que nécessaire.

Le Comité Technique Local considère que l'équipe CID de la Haute Loire, compte- tenu de la dispersion du réseau des Finances Publiques dans ce département, doit continuer à bénéficier de la dotation d'un véhicule pour lui permettre de remplir correctement ses missions, notamment en matière de dépannage urgent.

Le CTL rappelle que le recours aux véhicules personnels n'est pas envisageable, eu égard à la valeur des matériels transportés pour lesquels les collègues ne sont pas nécessairement assurés.

En conséquence, le CTL des services de la DDFIP Haute Loire demande que la CID de la Haute Loire soit équipée d'un véhicule de service dont le financement soit supporté par la Direction Générale des Finances Publiques. »

3- Modification des horaires d'ouverture au public à la Trésorerie de St Paulien :

Le CTL a donné un avis favorable à la demande des personnels pour une fermeture le mercredi après-midi.

4- Bilan formation professionnelle 2011


Selon les documents de la Direction, 1411,50 jours/agents de formation professionnelle ont été dispensés en 2011 par 34 formateurs locaux. Le coût s'est élevé à 117 981,42 €.

Le recensement 2012 fait apparaître des besoins très variés. Le plan local de formation reste à finaliser dans l'attente de l'arrivée des nouveaux collègues.

Les élus Force Ouvrière : **Jean Pierre COFFY- Jocelyne LIMAGNE**

 **DGFIP** à vos côtés,
 **DGFIP** de votre côté.

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

	BULLETIN D'ADHESION
(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Chantal BONELLO, C des F P du Puy)	
NOM :	
PRENOM :	
GRADE :	
AFFECTATION :	
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP	
Fait à _____	, le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu